



Congés d'été...



ON S'LA FERME ?

Au siècle passé, Argonay a connu un principe admis et reconnu par tous: "l'étalement des congés".

Or depuis 2002 sous prétexte de "grands travaux" comme réaménagement du montage, réfection du poste de garde, réhabilitation du hall d'honneur etc...

La Direction locale décrétait des fermetures estivales de 2 à 3 semaines.

En 2004 exception à la règle, pas de fermeture car il fallait livrer à tout prix des servocommandes F7X.

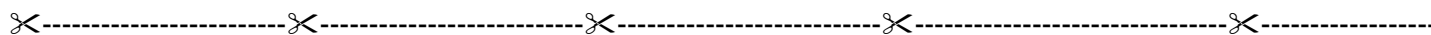
Et là miracle, malgré d'importants travaux (le plafond du hall machine ainsi que le revêtement et les canalisations du parking principal), nous retrouvons un étalement de ces congés.

Cette année, après avoir annoncé une envie de fermeture de 4 semaines, la Direction, comme l'année dernière, nous "propose" une fermeture de 3 semaines, (du 26 juillet au 13 août) avec la possibilité d'accoler la 4^{ème} semaine "devant ou derrière" ce qui pour chaque salarié équivaut à 4 semaines de fermeture. Même s'il semble que des dérogations seront acceptées (en nombre limité), vous avez certainement, vous aussi des choses à dire sur le sujet.

L'accord annuel 2010 confirme que chaque établissement opte, selon les conditions définies dans l'accord d'entreprise du 7 avril 1992 pour l'une des modalités suivantes : Fermeture du site de 2, 3, ou 4 semaines incluant obligatoirement les deux premières semaines d'août, soit en 2010 : **Lundi 2 au vendredi 13 août**.

La CFDT rappelle qu'en 2003 et 2008, à travers un sondage intersyndical, le personnel s'était exprimé **très majoritairement contre la fermeture** pour les raisons suivantes :

- Trop de congés imposés,
- Faire coïncider mes congés avec mon conjoint(e),
- Être avec les enfants (cas des parents divorcés ou séparé),
- Bénéficier des tarifs hors saison,
- Prendre des vacances autrement,
- Etc....



VOTRE AVIS A CHANGÉ ?

Êtes-vous favorable à ce que propose la Direction locale ?

OUI

NON

Avez-vous des remarques : _____

Ce bulletin est à déposer aujourd'hui dans l'urne au petit local CE

Vos réponses et remarques serviront d'arguments supplémentaires aux élus CFDT puisqu'ils doivent donner un avis sur cette question lors de la réunion du Comité d'Etablissement du 16 février.